



Flines-les-Râches, le 28 août 2020

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 juillet 2020, suite à la convocation du 17 juillet 2020, exceptionnellement en salle d'œuvres municipale afin de pouvoir respecter les règles de distanciation sociale liées au Covid-19.

Présents : MM. Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Philippe Martin, Séverine Tatencoux, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Martine Warin Montet, Noëllie Rapisarda, Jennifer Letot.

Excusés :

Annie Goupil, Maire, excusée, donne pouvoir à Annie Monnier.
Carine Olejniczak, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Philippe Martin.
Philippe Pollet, Adjoint au Maire, excusé, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.
Jean-Michel Montois, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Marie Tricot.
Yves Fauquette, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierre Dhinaut.
Pierre Descatoire, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Charafa Ben Lebsir.
Christophe Dumoulin, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Nicole Roger.
Jérôme Deneuillers, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierrette Loquet.
Jean-Jacques Martinache, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Martine Warin Montet.
Christian Lannoy, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Noëllie Rapisarda.

Absent : /

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 JUIN 2020

Quelques remarques sont apportées au compte rendu de la réunion du 30 juin 2020.

Mme Rapisarda précise que, si M. Lannoy ne conteste pas les chiffres annoncés, il ne reconnaît pas pour autant la bonne gestion de la commune, et n'était pas d'accord avec les orientations budgétaires.

Concernant l'augmentation des impôts, Mme Letot affirme que ces propos ont été tenus par Mme le Maire en réponse à l'intervention de M. Lannoy, qui préconisait un recours aux subventions ou une augmentation de l'assiette des impôts.

Mme Warin estime qu'une augmentation des impôts aurait aidé les plus démunis puisque les taxes ne sont pas payées par les plus défavorisés. L'absence d'augmentation des taxes locales n'offre pas de perspective de croissance à la commune. Elle ajoute que la compensation attribuée par l'Etat ne reflétera pas le réajustement des taxes locales.

Elle revient sur son intervention concernant le tiers lieu, elle précise que son but était de relayer le questionnement des Flinois. Quelques lignes dans le Flin info et une intervention dans le conseil municipal lui semblent insuffisantes.

Mme Monnier précise que plusieurs conseils municipaux ont évoqué ce sujet, ainsi qu'un article complet dans le Flin Infos de mai 2019.

M. Lesur rappelle que l'achat du tiers lieu a fait l'objet d'une décision unanime lors du conseil municipal du 2 avril 2019. Mme Rapisarda confirme que l'opposition n'aurait pas voté contre une décision de création d'un commerce sur la commune.

Mme Monnier donne la parole à Philippe Martin pour que les précisions concernant le tiers lieu soient à nouveau données.

M. Martin rappelle le contexte de cet achat, motivé par la baisse du prix et la possibilité de subventions de Douaisis Agglo. Le positionnement d'un vendeur de menuiserie, inadapté à proximité des écoles, a renforcé la décision de transformer cet ancien café en tiers lieu, espace de rencontre propice à la convivialité, à la mixité sociale et à l'intergénérationnel, le tout dans un esprit de développement durable.

Mme Warin s'interroge sur l'achat de la licence IV, alors que ce commerce se trouve à proximité des établissements scolaires.

M. Martin répond qu'il y sera servi de la bière artisanale locale, mais que ce lieu avait déjà une vocation de café et qu'aucun problème n'a jamais été signalé.

Mme Rapisarda demande s'il s'agit d'une nouvelle licence ou celle qui appartenait à M. Norguez, M. Copin répond que c'est bien un transfert et que la procédure a été respectée pour le transfert de cette licence.

Ce procès-verbal est adopté par 24 voix pour et 5 voix contre.

2) ÉLECTION D'UN ADJOINT SUITE A UNE DEMISSION

Cette élection fait suite à la démission de Mme Verbrugghe de son poste de conseillère municipale et d'adjointe, démission acceptée par Monsieur le Sous-Préfet.

Deux possibilités sont offertes : l'élection du nouvel adjoint au même rang que celui qu'occupait Mme Verbrugghe (5^{ème}) ou dans l'ordre du tableau, soit en 8^{ème} position. La première solution est retenue.

A la question de Mme Warin qui demande à connaître les raisons de la démission de Mme Verbrugghe. M. Copin répond qu'il s'agit d'un motif personnel.

Le conseil municipal a décidé de maintenir le nombre d'adjoints à 8 et de procéder à l'élection d'un 5^{ème} adjoint. Mme Fanny Chrétien se déclare candidate.

Mme Fanny Chrétien est élue à la majorité absolue par 24 voix (Mme Jennifer Letot ayant obtenu 2 voix) au poste de 5^{ème} adjointe.

3) DELEGATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL SUITE AUX DEMISSIONS

3.1 - à la commission d'appel d'offres (CAO)

Sont élus, selon les dispositions réglementaires :

- M. Jean Jacques Martinache, titulaire, en remplacement de M. Jean Michel Zabinski,
- M. Pierre Dhinaut, suppléant, en remplacement de Mme Dominique Verbrugghe,
- Mme Warin, suppléante, en remplacement de M. Christian Coulon, suppléant

3.2 - A la commission municipale de révision du Plan Local d'Urbanisme

Sont élus, dans le respect de la représentation proportionnelle de chaque groupe :

- Mme Sylvie Lowys, en remplacement de Mme Dominique Verbrugghe,
- M. Jean Jacques Martinache en remplacement de M. Christian Coulon.

3.3.1 – aux conseils d'administration des établissements scolaires

Mme Jennifer Letot souhaite que sa candidature soit enregistrée pour la délégation aux écoles G. Philipe, René Cassin et Pierre Brossolette.

Est élue déléguée aux écoles Gérard Philipe, René Cassin et Pierre Brossolette : Mme Charafa Ben Lebsir par 24 voix (Mme Jennifer Letot ayant obtenu 5 voix).

Est élue déléguée au collège et à l'école Saint Michel : Mme Muriel Doudok par 24 voix pour et 5 voix contre.

3.3.2 – au conseil d'administration de la crèche

Est élue à l'unanimité au conseil d'administration de la crèche : Mme Annie Monnier

4) DESIGNATION PAR LE MAIRE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Mme Monnier donne connaissance à l'assemblée de la nomination de Mme Sylvie Lowys au poste de conseillère municipale déléguée, en remplacement de Mme Fanny Chrétien, élue 5^{ème} adjointe.

Mme Lowys sera chargée du développement économique et de l'animation locale.

5) RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Conformément à l'alinéa 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une nouvelle commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune après les élections municipales.

Pour notre commune, elle est composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires

suppléants. Ces membres sont choisis par le Directeur Régional/départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation du conseil municipal et d'après une liste de 32 contribuables proposée par le conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Sont donc proposés au centre des finances publiques pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs :

Liste des titulaires :

- | | |
|--------------------|--------------------------|
| 1. Jean-Paul Copin | 9. Annie Locufier |
| 2. Fanny Chrétien | 10. Marcel Ducrocq |
| 3. Pierre Dhinaut | 11. Michel Caudrelier |
| 4. Simon Lesur | 12. Alain Marmousez |
| 5. Yves Norguez | 13. Martine Warin Montet |
| 6. Jean-Paul Cabre | 14. Georges Blondel |
| 7. Paul Lecas | 15. Micheline Marmousez |
| 8. Moïse Frénoy | 16. Noëllie Rapisarda |

Liste des suppléants :

- | | |
|-------------------------|------------------------------|
| 1. Jean-Pierre Houseaux | 9. Jean-Marie Wacquiez |
| 1. Josiane Delattre | 10. Jacques-Pierre Butruille |
| 2. Nathalie Serpillon | 11. Christian Lannoy |
| 3. Guy Mollet | 12. Erika Ruocco |
| 4. Alain Landry | 13. Jean-Jacques Martinache |
| 5. Christian Hornez | 14. Alain Frémaux |
| 6. Jean-Pierre Budzyn | 15. Véronique Wasson |
| 7. Dominique Dargelly | 16. Jennifer Letot |

Cette liste est adoptée à l'unanimité.

6) AUTORISATION DE POURSUITES DONNEE AU TRESORIER MUNICIPAL

Mme Monnier rappelle que le comptable public ne peut engager des mesures d'exécution forcée à l'encontre du débiteur d'une collectivité locale qu'avec autorisation préalable du Maire qui a émis le titre de recette.

Afin d'améliorer le recouvrement des recettes et pour éviter au comptable d'avoir à demander systématiquement l'autorisation de poursuite à l'ordonnateur, il peut être donné au comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuite avec seuil de dispense de poursuites.

Il est proposé de donner cette autorisation à M. Dosimont, trésorier principal de Cuincy, et de fixer le seuil de dispense de poursuite inférieur ou égal à 130 € pour des oppositions à tiers détenteur sur les comptes bancaires et à 30 € pour les autres cas.

Cette autorisation est valable pour la durée du mandat.

Mme Rapisarda demande si cette autorisation existait au précédent mandat, car des annulations importantes ont été votées lors d'un conseil municipal antérieur.

Mme Monnier répond que cette décision, qui était précédemment existante, permettra de ne pas retarder les poursuites.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7) Autorisation au Maire d'ester en justice

Pour faire suite à une requête déposée devant le Tribunal Administratif par un administré concernant les indemnités notamment celles des retraités, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à ester en justice et de demander à Maître Cattoir, avocat à Bailleul, d'en organiser sa défense.

Mme Rapisarda souhaite disposer d'explications complémentaires. S'agissant d'une action en justice, sa demande ne peut être satisfaite.

Elle évoque deux courriers émanant d'un avocat adressés à l'administratrice d'un compte facebook sans que le conseil municipal en ait été saisi et souhaite savoir ce qui justifie la différence de traitement entre ces deux affaires.

M. Copin précise qu'un recours a été déposé auprès du Tribunal Administratif pour l'affaire évoquée ce jour, d'où la nécessité de la délibération, à la différence de l'affaire facebook.

Cette délibération est adoptée par 24 voix pour et 5 abstentions.

8) Questions diverses

- Achat du City park

M. Simon Lesur explique le principe du concept modulaire du city park, qui permet, dans un esprit de sécurité, la pratique sportive dans l'espace d'un « petit stade ».

Dans le cadre d'un déstockage, une remise importante sur l'achat de cet équipement (30 %) a été proposée à la commune. La dépense s'élève pour l'équipement à 23 832 € HT, l'installation et le traçage à 34 000 € HT. S'y ajoute un geste commercial consistant en la fourniture d'un banc et d'un range-vélo.

Cet investissement représente un coût total HT de 58 000 €.

A la question de Mme Warin, qui s'interroge d'une part sur l'entretien de cet espace et d'autre part sur sa sécurisation, M. Lesur répond que l'entretien sera réduit, s'agissant d'un enrobé classique, d'une durée de vie de 10 ans environ. Pour la sécurité, il précise que cet équipement sera à la vue de tous, ouvert aux jeunes, avec un système de portillon, favorisant la sécurité.

Mme Rapisarda souhaite parallèlement que lui soient communiqués les seuils applicables à la commande publique. Ces informations lui seront transmises.

Mme Monnier précise que l'achat de ce city park a été intégré dans le cadre d'une réflexion globale menée par les nouveaux élus qui souhaitent améliorer l'accueil réservé aux jeunes et aux familles sur les différents sites existants.

- Plantations à l'école Brossolette

M. Martin présente le projet de plantations à l'école Brossolette, derrière la crèche, d'une haie favorisant la biodiversité et permettant une coupure naturelle avec l'espace agricole.

Cette plantation comprend 150 mètres de haies, 30 mètres de chèvrefeuille et un arbre fruitier.

Elle sera participative.

Un appel à projets permettant de soutenir les opérations de plantations d'arbres et d'essences locales étant proposé par la Région des Hauts de France, un dossier de candidature sera déposé. Il permettra une subvention à hauteur de 90 % des dépenses en plants et fournitures.

Mme Rapisarda s'interroge sur la taille des végétaux. M. Martin précise qu'elle sera réalisée par les services techniques. Le Parc Naturel Régional conseillera la commune sur la taille et l'entretien pendant une année.

- Caméras de vidéo protection

Mme Warin évoque l'article paru dans la presse concernant la pose de caméras de vidéosurveillance pour lutter contre les dépôts sauvages.

Elle pense qu'il est nécessaire de reprendre le problème « à la base ». Les dépôts sauvages sont, selon elle, essentiellement dus à la rigidité d'accès aux déchetteries et à la périodicité du ramassage des encombrants qui est passé d'une fois par mois à une fois par trimestre.

A son sens, les Flinois s'interrogent sur le coût qu'engendre cet achat, qui ne ferait que déplacer le problème et les lieux de dépôt.

M. Copin intervient pour expliquer le fonctionnement du Symevad, identique sur les trois communautés d'agglomération concernées. Il précise également que l'usine de Dourges permet une part importante de recyclage et que les ramassages peuvent aussi s'effectuer sur rendez-vous.

Mme Warin estime qu'en sa qualité de vice-présidente de Douaisis Agglo, Mme le Maire devrait pouvoir, en concertation avec Douaisis Agglo, traiter la question du ramassage régulier, ce qui éviterait l'installation d'un système de surveillance à la charge des Flinois. La solution, selon elle, est le retour à une collecte plus fréquente.

M. Copin insiste sur le fait que c'est le Symevad et non Douaisis Agglo qui est en charge de cette compétence.

Mme Fanny Chrétien confirme qu'effectivement, les règles se sont durcies, mais que ceci ne peut pas justifier la recrudescence des dépôts sauvages. La solution serait davantage de responsabiliser les habitants.

Mme Warin pense que les personnes qui effectuent ces dépôts sauvages sont des « personnes excédées » par l'inefficacité du système.

Mme Rapisarda estime qu'un recours à la verbalisation, par la police municipale pourrait résoudre le problème. Ceci pourrait être mis en place par la présence du second gardien brigadier.

Mme Monnier confirme les propos de M. Copin qui estime qu'il n'est pas souhaitable de privilégier la répression, mais que celle-ci devient indispensable.

Mme Letot approuve la nécessité de solutionner le problème. Elle s'interroge sur les

conditions de verbalisation et de la visualisation des caméras.

Mme Doudok précise qu'il faudra un local dédié, ainsi qu'une surveillance quotidienne qui permettra de transmettre au commissariat les informations en temps réel.

Elle revient ensuite sur la question du Symevad, qui est saturé et dans l'impossibilité de procéder à un ramassage mensuel. C'est le Symevad qui est décideur, et non la commune.

M. Copin rappelle que le tri mal réalisé coûte cher et que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ne fait qu'augmenter.

Mme Rapisarda confirme que c'est le cas depuis 1997, date de la mise en place du tri sélectif.

- Masques de protection

Mme Rapisarda revient sur son intervention concernant les masques lors du précédent conseil municipal.

Elle rappelle que Mme le maire avait justifié de la confection de masques en tissu par les couturières par la non-réception des masques commandés.

A la lecture du Flin'infos reçu quelques jours plus tard, elle constate que 13 000 masques ont été achetés ou redistribués par la commune (trois masques par personne environ), ce qui lui paraît suffisant.

Elle s'interroge donc sur le manque de masques qui a été évoqué.

Mme Loquet rappelle que 3 095 masques ont été confectionnés par les bénévoles. La liste reprise dans le Flin Infos concerne les masques livrés par des sociétés extérieures.

Mme Chrétien précise que les commandes sont arrivées peu à peu et que la confection des masques avait pour but d'avoir des masques à disposition dans les meilleurs délais.

- Fermeture du stade

Mme Rapisarda s'interroge sur la fermeture du stade. M. Lesur lui répond que ce sont les élus qui procèdent à cette fermeture et qu'ils s'adaptent à la demande des jeunes qui souhaitent parfois un délai supplémentaire, justifiant ainsi une fermeture un peu plus tardive.

Mme Monnier intervient et fait remarquer qu'il s'agit de proposer une solution aux jeunes qui ne peuvent accéder aux centres de loisirs. L'ouverture du stade a été mise en place suite à leur demande.

M. Lesur avance que cette ouverture permet d'éviter des regroupements en des lieux inappropriés et qu'aucune incivilité majeure n'a été constatée.

Mme Rapisarda estime que cette vigilance doit être constante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.